

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, MARC-ANTOINE TREMBLAY, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 octobre 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a adopté le **second projet de règlement no 328-2019 portant sur la production et la transformation de cannabis en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 et ses amendements.**
2. Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

«Une demande visant à spécifier les normes relatives à la production et à la transformation de cannabis en zone agricole»«

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Isidore.

3. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et d'où elle provient;
 - Être reçue au bureau de la municipalité, 128 route Coulombe, Saint-Isidore, G0S 2S0, au plus tard le 24 octobre 2019;
 - Être signée par au moins 243 personnes intéressées sur le territoire de la municipalité.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.
5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 128, route Coulombe, Saint-Isidore, du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Donné à Saint-Isidore,
Ce onzième (11e) jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019).

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim